



Communiqué de presse



L'Ordre National Infirmier vient d'annoncer la volonté de Mme la Ministre de la Santé d'ouvrir un groupe de travail parlementaire pour engager une réflexion sur l'ordre IDE.

Nous rappelons ses engagements successifs :

- Au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière du 26 juin, elle a annoncé la parution d'un texte intermédiaire dans le courant de l'été 2012, mesure transitoire avant les modifications législatives de nature à rendre l'ordre facultatif. Ces propos seront renouvelés lors de sa conférence de presse du 7 septembre.
- Dans une réponse en juillet 2012 à l'intersyndicale elle a assuré à nouveau de sa volonté de rendre facultative l'adhésion des infirmier-e-s à l'ordre national infirmier.
- Annonce réitérée lors de son discours du 24 octobre devant la profession au salon infirmier. (à noter qu'à cette occasion, l'ordre national infirmier n'a rassemblé, lors de ses 3 forums, que 40 professionnel-le-s sur les 35 000 venu-e-s, participer au salon.

L'intersyndicale prévient Madame la Ministre que si les propos de l'ONI étaient avérés, ce serait considéré comme une volte-face rédhibitoire par la profession. Nous rappelons qu'actuellement l'adhésion ne se fait que sous la contrainte de l'Ordre et menaces de représailles des employeurs. L'intersyndicale prendrait note que par ses tergiversations et le non-respect de ses engagements elle laisse se pérenniser ces méthodes inacceptables.

La profession attend depuis juin un acte fort législatif. Nous tenons à ce que Mme la Ministre respecte ses engagements et ne comprendrions pas la proposition de groupe de travail parlementaire. Depuis presque 7 ans notre intersyndicale fédérée autour de l'abrogation des ordres professionnels paramédicaux fait des propositions alternatives que nous avons rappelées dans notre dernier courrier du 4 octobre 2012, lui demandant un rendez-vous et demeuré à ce jour sans réponse.

En l'absence de réponse positive de sa part avant fin décembre pour l'organisation d'une rencontre et le respect des engagements pris, nous prendrons nos responsabilités vis à vis de la profession.